

Ce jour, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand GONIN, Maire.

**Membres présents :**

Mme Annick BERTHET, M. Christian BILLAUD, Mme Karine BOURY, M. Jean-François DUTHILLEUL, M. Boris GUYOT, Mme Régine PASQUIER, M. Daniel VIALLY.

**Membre ayant donné procuration :**

Néant

**Membre absent excusé :**

Mme Xandrine GUÉRIN.

**À l'ordre du jour :**

- ☒ Vote du compte administratif 2023
- ☒ Approbation du compte de gestion 2023,
- ☒ Affectation du résultat 2023
- ☒ Vote du budget primitif
- ☒ Subventions 2024
- ☒ Point sur la distribution fin d'année 2023,
- ☒ Point sur le repas des aînés 2024,
- ☒ Questions et informations diverses.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023.

**Vote du compte administratif 2023 - Délibération 2024/01**

---

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Bertrand GONIN, Président du C.C.A.S.

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisés de l'exercice 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**, sous la présidence de Monsieur Jean-François DUTHILLEUL, doyen, (7 votants, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, après la discussion, selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) **à l'unanimité :**

- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- ▶ **STATUE** sur le résultat de la section de fonctionnement : **Excédent : 3 083,51 €**
- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023,
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Délibération 2024/02**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **3 083,51 €**

**Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 759,08 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3843,09 €
<b>C. Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser)	<b>3083,51 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	
D. Solde d'exécution d'investissement	0,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>= D+E 0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= G+H 3083,51 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	3083,51 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0,00 €

**Vote du budget primitif 2024 – Délibération 2024/03**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2024, et répond aux questions des membres.

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité,**

- **VOTE** le présent budget

✎ *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*

**Attribution de subventions 2024 – Délibérations 2024/04**

Monsieur le Président donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **OCTROIE** les subventions suivantes :

• Restaurant du cœur	302,00€
• ADMR	302,00€
• Association des volontaires de sang	60,00€
• Solidarité Partage	302,00€
• Association des personnes handicapées de la région Arbresloise	60,00€
<b>Montant total :</b>	<b>1026,00€</b>

## **Point sur la distribution des chocolats de fin d'année 2023**

---

Suite au succès de l'opération des éditions précédentes, la distribution de ballotins de chocolats à nos aînés a été renouvelée en décembre 2023 : **122** ballotins de chocolats ont été distribués, à raison d'une boîte par foyer dans lequel habite au moins une personne de 75 ans révolus.

Cette année encore, les mails et courriers de remerciements témoignent à nouveau du succès de cette opération.

**Il est acté que cette opération sera reconduite en 2024.**

## **Point sur le repas des aînés 2024**

---

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 17 mars 2024, dans la salle d'animation. C'est la proposition du traiteur Poulard de Sain Bel qui a été retenue pour cette édition. Les invitations seront distribuées dès la fin de la semaine 7. Les invités ont jusqu'au 6 mars pour s'inscrire. Un diaporama sera projeté durant le repas.

## **Questions et Informations Diverses**

---

Mme Régine PASQUIER informe les membres du Conseil d'Administration que les travaux concernant le logement d'urgence sont terminés, il ne reste plus qu'à le meubler. Pour l'équiper, une liste du matériel souhaité a été diffusée aux membres du CCAS et aux élus afin de faire appel aux dons d'équipement en bon état. Dans le cas contraire ou en l'absence de dons, les fournitures seront achetées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h30**.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président a fixé la date du prochain Conseil d'Administration au **Mardi 4 juin 2024, 18h30**.